

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/19 du 27 mars 2024

OBJET : CCAS –PETITE ENFANCE
PROPOSITIONS DE FERMETURES DE L'ACCUEIL FAMILIAL – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Vingt-Sept Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Treize Mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Esaïe SAGBOHAN
M. Gilles HEURFIN
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Sylvie ENGUERRAND

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Stéphanie MORGAND, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240327-DE-19-2024-DE
A.R. du 28 Mars 2024
Affiché le 02 Avril 2024
Le Président

N°2024/19 du 27 mars 2024

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS –PETITE ENFANCE
PROPOSITIONS DE FERMETURES DE L'ACCUEIL FAMILIAL – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 33, abrogé par l'article 7 de l'Ordonnance n°2021/1574 du 24 novembre 2021 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 21 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

**Vote(s) Pour : 5
Vote(s) Contre : 2
Abstention(s) : 1**

DECIDE :

Article Unique : De valider les fermetures annuelles de l'Accueil Familial durant l'année scolaire 2024-2025 selon le tableau ci-dessous :

FERMETURES	Journée pédagogique 2024	Noël 2024	Printemps 2025	Eté 2025
Accueil Familial	Lundi 4 novembre	Du 23 au 27/12 (4 jours)	Ponts : Vendredi 9 mai Vendredi 30 mai (2 jours)	Du 28/07 au 14/08 (14 jours)

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Stéphanie MORGAND
Directrice du CCAS